

**COMMUNE DE LA COTE D'AIOME**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 15 JUIN 2007**

Présents :	Raymond CRESSEND - René BUTHOD-GARCON - Charles BOUZON - Maryline BOUZON - Pascal COLLOMB - Michel JAY - Michel JOYET - Raphaël MILEZE - Frédéric VILLIEN
Excusés :	Nicole COLLOMB - Didier DELU (pouvoir à Raymond CRESSEND) - René RILLY (pouvoir à Frédéric VILLIEN) - Florence REGNAULT - Jacqueline VILLIEN
Absent :	Néant
Secrétaire :	Michel JAY

**I - AFFAIRES GENERALES**

**1 - Prolongation d'un contrat d'agent technique des services**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'agent technique des services chargé de l'entretien des locaux et de l'arrosage des fleurs est arrivé à échéance. Il propose de le renouveler jusqu'au 31 août 2007. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**2 - Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 concernant l'avancement de grade des fonctionnaires. Ainsi c'est le Conseil Municipal qui fixe un taux d'avancement de grade alors que précédemment ces avancements étaient définis par quotas. Monsieur le Maire propose un taux uniforme pour tous les cadres d'emplois. Le Conseil Municipal fixe ce taux à 100 % d'autant plus que la Commune ne dispose que d'agents avec des grades différents.

**3 - Bâtiments communaux**

➤ Chalet Les Plans

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail saisonnier qui intervient avec le centre UCPA des ARCS. Il propose de le renouveler pour un loyer saisonnier de 1 470 €.

➤ Refuge de La Balme

Le Conseil Municipal a émis le souhait d'extension du refuge. Il est nécessaire de procéder à des études pour l'assainissement, l'eau potable. Madame CHORON architecte a été chargée d'effectuer l'étude avec le Territoire de Développement Local (ex DDE).

➤ Aménagement accès personnes à mobilité réduite

L'ascenseur est terminé. Il convient pour des raisons de sécurité de vitrer son pourtour à l'étage. Le marché à passer avec l'entreprise Verre Alu Services s'élève à 1 126 € hors taxes.

**II - AFFAIRES FONCIERES**

**4 - Cession de terrains à l'OPAC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de 4 maisons individuelles groupées par 2 et destinées à la location en résidence principale. Le Conseil Municipal délibère et :

- sollicite le concours de l'Office Public d'Aménagement et de construction de la Savoie pour l'étude et la réalisation de l'opération,

- cède gratuitement à l'OPAC de la Savoie les terrains nécessaires à cette réalisation, les parcelles ZO 621 et ZO 633 totalisant une surface de 1 296 m<sup>2</sup>,
- s'engage conjointement avec le Département à garantir les prêts que l'Office sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération,
- décide d'exonérer du paiement de la Taxe Locale d'Équipement,
- sollicite du Département de la Savoie et Chambéry Métropole les aides maximales susceptibles d'être accordées à cette opération de construction de logements sociaux, étant précisé que ces subventions seront versées directement à l'OPAC de la Savoie.

### **III - TRAVAUX**

#### **5 - Assainissement - Collecteur Montméry - La Bergerie - La Sciaz**

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise SADE a été retenue pour un montant de 280 998 euros. Les travaux débuteront en septembre.

### **IV - DIVERS**

#### **6 - Ecole Le Villard**

Une classe ferme à la rentrée prochaine par manque d'élèves. D'autre part, un sondage effectué auprès des parents fait ressortir des besoins en garderie ; ainsi à la rentrée prochaine, les horaires de la garderie seront modifiés ; elle sera ouverte :

- à compter de 7 heures 30 le matin,
- jusqu'à 19 heures le soir

#### **7 - Décharge Moulin du Crêt**

Une décision préfectorale régleme les installations de stockage de déchets inertes ; ainsi les dépôts à la décharge de Moulin du Crêt risquent d'être limités aux seuls matériaux inertes.

#### **8 - Courriers divers**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de :

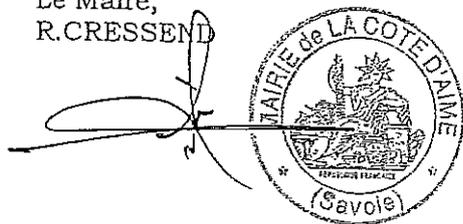
- Monsieur et Madame FATTET qui souhaitent créer un route d'accès à leur chalet au Plan des Archers,
- Monsieur Alexis OLLINET désire faire un chemin plus accessible à son chalet,
- Madame Anne Marie CRESSEND demande l'autorisation de prêter des anciens manuels scolaires stockés à l'école pour une exposition à PEISEY-NANCROIX. Un inventaire des objets sera fait préalablement.

Le Conseil Municipal donne son accord à ces demandes.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le 18 juin 2007

Le Maire,  
R.CRESSEND



## INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO

Nous nous permettons de vous rappeler l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 qui porte réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie et notamment son article 9 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités ou des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

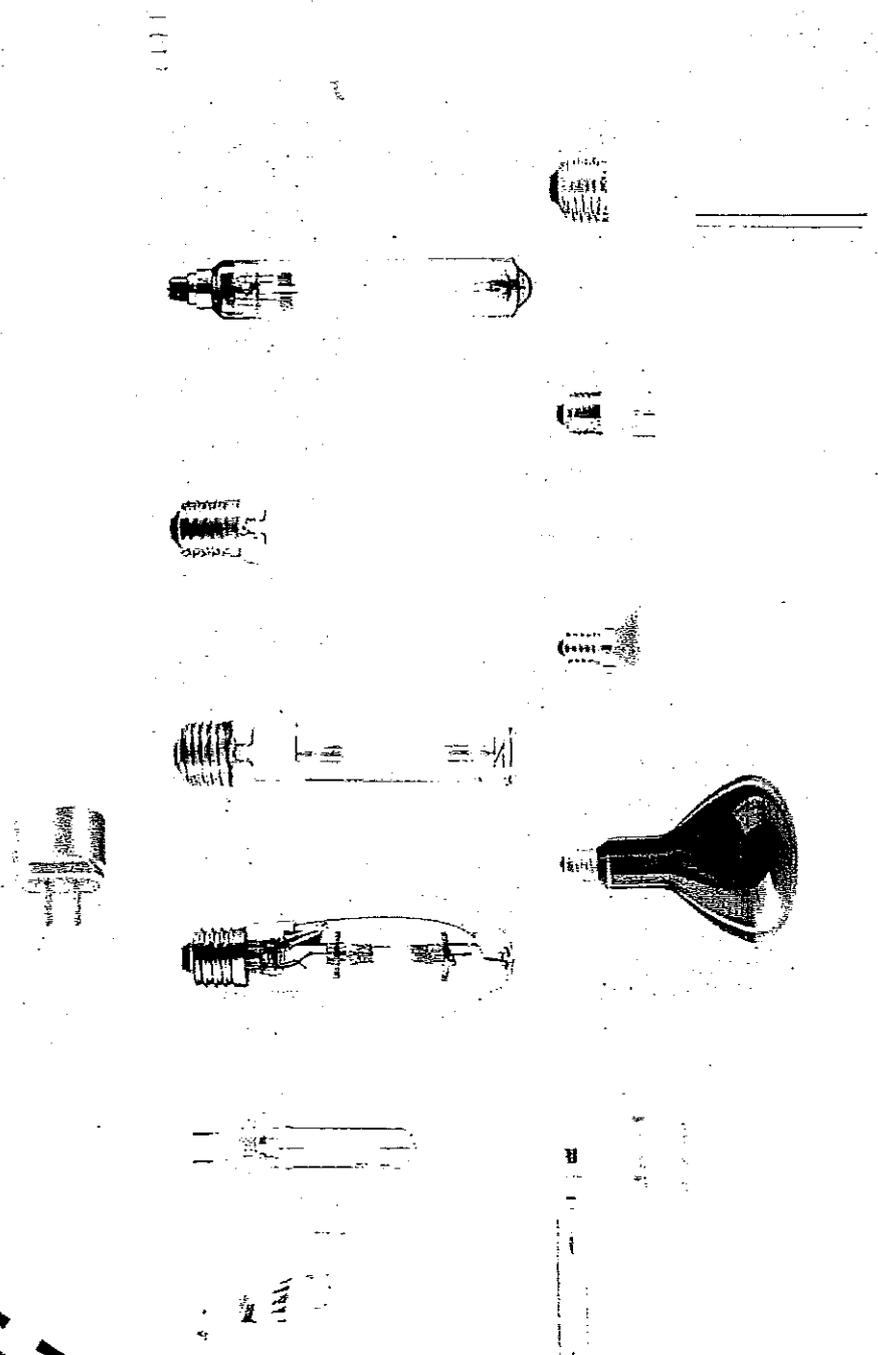
A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30,

Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,

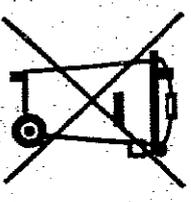
Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Aussi, pour le bien-être de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires.



## Lampes à économie d'énergie

Tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes Leds...

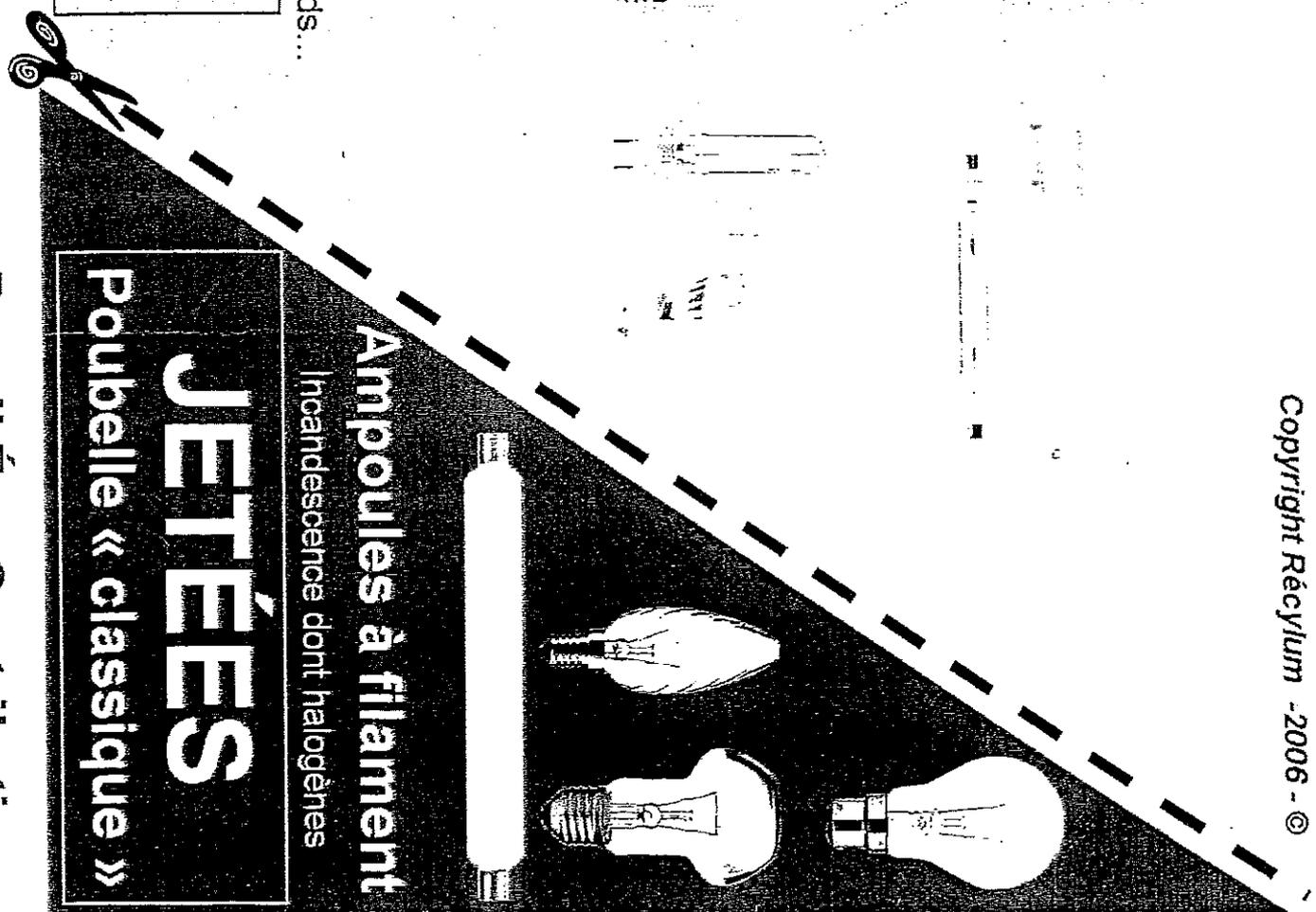


**RECYCLÉES**

Filière Lampes usagées

Éco-Contribution = 0,25 € HT

Soit 0,30 € TTC (TVA 19,6%)



## Ampoules à filament

Incandescence dont halogènes

**JETÉES**

Poubelle « classique »

Pas d'Éco-Contribution

